



NORMANDIE

Conférence Régionale du Sport de Normandie Réunion plénière

10 janvier 2022



NORMANDIE

**Ouverture par Monsieur le Préfet de Région
Délégué territorial de l'Agence Nationale du Sport**

Monsieur Pierre-André DURAND



NORMANDIE

Intervention de Madame Christine GAVINI-CHEVET

Rectrice de l'Académie de Normandie



NORMANDIE

Intervention de Monsieur Nicolas MARAIS

Président de la conférence régionale du sport de Normandie



NORMANDIE

Présentation du diagnostic sportif territorial

Sylvain CHILLET - Cabinet MOUVENS

DIAGNOSTIC TERRITORIAL DU SPORT DE NORMANDIE

CONFÉRENCE RÉGIONALE DU SPORT DE NORMANDIE

Synthèse



NORMANDIE

LES POINTS CLES DE LA DÉMARCHE



Un **travail de synthèse** des travaux déjà menés, complétés par des entretiens d'acteurs



Des axes d'analyses qui tiennent compte des **6 thématiques** de la CRDS

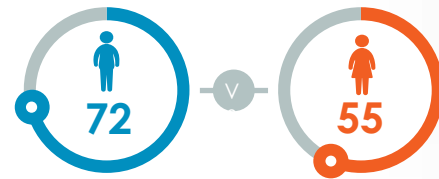


Un diagnostic qui fait émerger les enjeux à **l'échelle régionale**



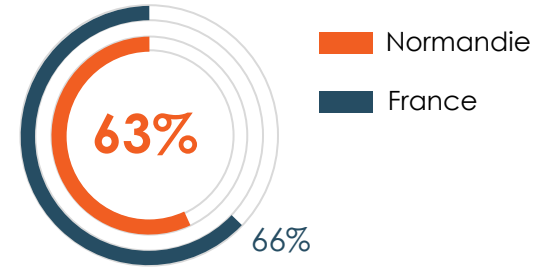
Un outil pour alimenter les débats et la réflexion sur le futur PST dans le cadre des **commissions de travail**

CONSTAT N°1 : UNE PRATIQUE SPORTIVE PLUS EN RETRAIT, NOTAMMENT POUR LES JEUNES ET LES FEMMES

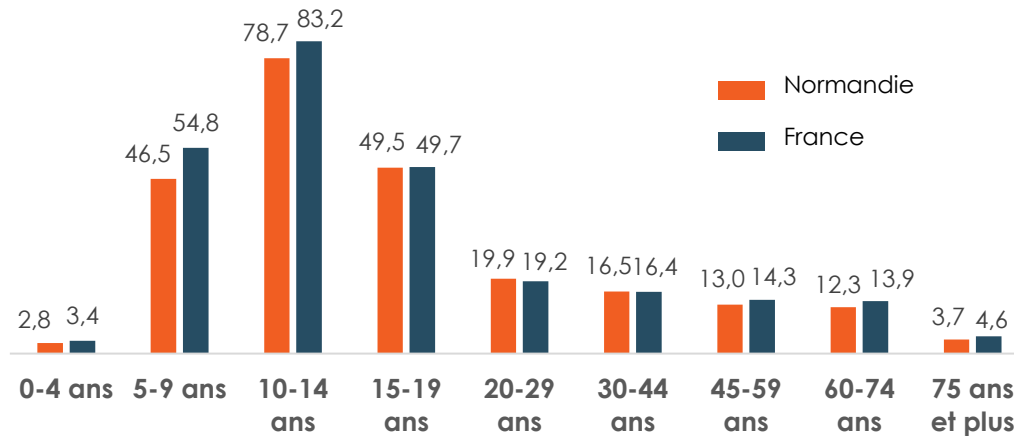


Taux de pratique sportive en 2018 selon le sexe (en %)

% des habitants ayant pratiqué au moins 1 fois un sport en 2018



Taux de pénétration des licences sportives par structure de population en 2017 (en %)



COMMENT FAIRE POUR QUE LA POPULATION NORMANDE SOIT PLUS SPORTIVE ?



ATOUTS / LEVIERS

Une qualité du patrimoine (littoral et espaces ruraux) qui constitue un atout pour répondre aux aspirations « nature » et « santé » du grand public

Une vie associative riche (60 000 associations actives) et dynamique (création de clubs, 240 000 bénévoles actifs)

Des initiatives engagées par les entreprises normandes en faveur du sport santé pour leurs salariés



FREINS

Un ancrage des bienfaits de la pratique à renforcer dès le plus jeune âge (milieu scolaire et périscolaire)

Des espaces, des lieux et des offres qui doivent s'adapter à la diversité des formes de pratique (pratique libre en plein air, pratique à domicile...)

Un vieillissement accéléré de la population qui nécessite d'adapter l'offre et de la rendre accessible

Des cadres de coopération à renforcer à l'échelle locale entre les acteurs (clubs, entreprises, collectivités...)

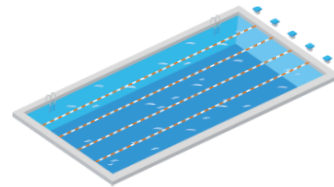
CONSTAT N°2 : VÉTUSTÉ, ET ACCESSIBILITÉ... DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT

29,4 ans

Age moyen des équipements
sportifs de Normandie et la moitié
du parc à plus de 35 ans

Les normands
disposent d'au moins
un équipement sportif
(dont pleine nature) à

5^{min}



Une sous dotation en piscines, en raison de bassins de
petite taille

171 m² Surface moyenne des bassins
normands pour 10 000 hab.

Contre 208 m² %0 en moyenne dans les autres
régions (hors Ile-de-France)



17 000 Équipements
Soit 51 équip. pour 10 000 hab.



8ème

Région métropolitaine en taux
pour 10 000 habitants (hors Ile
de France)

82% Des équipements se
concentrent sur 10
familles (contre 78%
en France)

COMMENT FAIRE POUR QUE LES ÉQUIPEMENTS SOIENT ACCESSIBLES ET ADAPTES ?



ATOUS / LEVIERS

Une dotation globale satisfaisante notamment sur les équipements qui contribuent à structurer l'offre locale (terrains de grands, courts de tennis, salles multisports)

Un maillage territorial qui démontre une accessibilité globale satisfaisante

Des besoins qui portent de plus en plus sur l'aménagement de l'espace public et des sites et espaces de pleine nature



FREINS

Une vétusté des équipements avec des enjeux de rénovation qui pèsent sur les capacités d'investissement des communes

Des communes essentiellement rurales qui manquent de moyens pour répondre aux besoins de leur territoire

Une pression de plus en plus forte sur les grandes aires urbaines

CONSTAT N°3 : NOUVELLES ATTENTES, PRÉCARITÉ, CRISE SANITAIRE... DES EMPLOIS SOUMIS À DE FORTES CONTRAINTES

Près de **12 000**
emplois

dans la filière du sport avec
environ **6 salariés sur 10** qui sont
sur l'encadrement des pratiques

Club

48% des établissements
employeurs sont des clubs
de sport

Précarité

30% des salariés en CDD
(contre 20% des salariés
normands) pour 630 heures
annuelles en moyenne



1 528 diplômes
délivrés en 2017

90%

Des diplômes relèvent des
BPJEPS et des formations STAPS
en 2017

Urbain

3 EPCI comptabilisent plus
de 40% du total des emplois

TPE

Seulement 3 établissements
compte plus de 100 emplois
en Normandie

COMMENT FAIRE POUR SOUTENIR LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS ?



ATOUTS / LEVIERS

Une diversification des formes d'emplois et d'acteurs avec l'émergence des micros entrepreneurs et des opérateurs privés

Une offre de formation élargie avec des opérateurs implantés localement



FREINS

Des conséquences encore peu mesurables de la crise sanitaire sur la structuration de l'offre et la dynamique d'emploi

Une saisonnalité des emplois sur certains secteurs qui crée une tension et des difficultés de recrutement

Ambivalence des compétences attendues entre forte polyvalence et spécialisation des compétences pour l'accueil de publics spécifiques

Une concurrence qui s'accroît avec la multiplicité des acteurs

CONSTAT N°4 : L'IDENTITÉ SPORTIVE NORMANDE DOIT ÊTRE RENFORCÉE POUR GAGNER EN ATTRACTIVITÉ

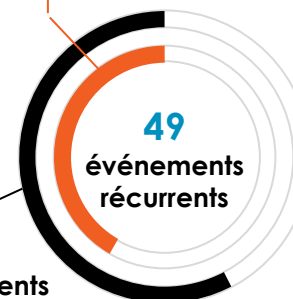


Des communes de Normandie labellisées « Terre de Jeux 2024 »

43,8 Millions de nuitées réalisées en Normandie en 2019 dont 67% dans le cadre de courts séjours (moins de 4 nuits)

76 équipements sportifs normands ont intégré le catalogue des Centres de Préparation aux Jeux

11 événements d'envergure nationale



39 événements d'envergure internationale

Sur 4 disciplines majeures

Athlétisme
Tennis
Voile
Equitation

Entre **9 000 et 12 000 personnes** accueillies chaque année au Centre Sportif de Normandie dont 80% de sportifs

COMMENT FAIRE POUR QUE LE SPORT JOUE UN RÔLE EN MATIÈRE D'ATTRACTIVITÉ ?



ATOUS / LEVIERS

Des disciplines qui constituent des marqueurs identitaires à l'échelle régionale (équitation, voile...)

Des sports de nature qui peuvent contribuer au développement du tourisme régional sur l'univers « Actif » porté par le CRT

Une terre d'accueil des sportifs avec un centre sportif rénové et 76 équipements recensés comme CPJ



FREINS

Peu de communes s'appuient sur le levier des Jeux Olympiques de Paris 2024 pour animer leur territoire

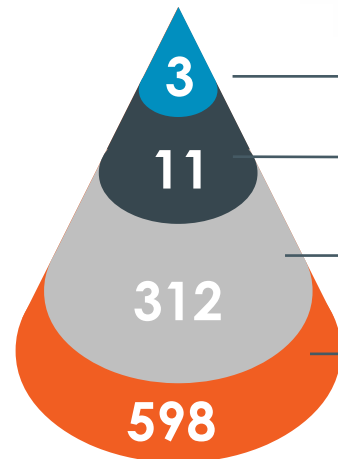
Une forte hétérogénéité territoriale qui ne facilite pas la construction d'une identité commune

L'absence d'un ou plusieurs événements à très forte visibilité et générant des retombées à l'échelon local (hormis départ de la transat JV)

Une filière économique du sport à la marge dans l'économie régionale (0,8 % des emplois)

CONSTAT N°5 : LA NORMANDIE, UNE TERRE D'ACCÈS VERS LE HAUT NIVEAU AVANT TOUT

18 Ligues sur 60 (30%)
regroupent 70 % des
SHN inscrits sur les listes



Nombre d'athlètes inscrits dans le cercle de la haute performance en 2021

Athlètes normands ont participé aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2021

Sportifs normands listés dans la catégorie Espoirs (52%)

Sportifs normands de haut-niveau listés par le Ministère des Sports (2020)



56

Structures d'accèsion, d'excellence ou de centres de formation relevant des PPF fédéraux sont recensés

160

Clubs de niveaux national 1 à 3

12

Structures d'excellence (sur 185 sections sportives)

COMMENT FAIRE POUR LE HAUT NIVEAU SOIT UN ATOUT DANS LE SPORT RÉGIONAL ?



ATOUTS / LEVIERS

Une terre de formation qui peut constituer un atout pour l'image régionale

Un volume de clubs professionnels qui entraîne une faible concurrence dans le développement de leur modèle économique

Existence de dispositifs spécifiques (ex : « Team Normandie ») initiés par les collectivités au côté des aides d'Etat

Des centres de ressources inscrits dans le réseau du Grand INSEP pour l'accompagnement des SHN



FREINS

Le départ des meilleurs athlètes de la Région dès lors qu'ils atteignent le plus haut niveau au regard du faible nombre de clubs de haut niveau implantés

Une concentration des structures d'accueil et des clubs sur les aires urbaines normandes qui questionnent leur capacité à accueillir plus de sportifs ou de structures

Faibles infrastructures spécifiquement dédiées à l'entraînement des SHN et adaptés à leurs besoins

CONSTAT N°6 : DES EFFORTS IMPORTANTS POUR FAVORISER UNE RÉELLE INCLUSION PAR LE SPORT

1,4%

des personnes ayant au moins un droit ouvert dans les MDPH ont une licence dans une des 2 fédérations spécifiques (FFH et FFSA)



210

clubs labellisés en 2021 sur le label « Norm'Handi » porté par la Commission Territoriale « Sport et Handicap »

341 clubs et 36 ligues

détiennent un agrément et accueillent régulièrement des volontaires



1 Plan régional de lutte contre les violences sexistes et sexuelles



13

structures labellisées « Maisons Sport Santé »

COMMENT FAIRE POUR AMPLIFIER LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INCLUSION ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ?



ATOUS / LEVIERS

Des dispositifs mis en place en faveur de l'engagement citoyen (SNU, service civique) qui contribuent à régénérer la vie associative

Des portails et labels mis en place en faveur du parasport et du sport santé pour garantir une qualité d'accueil et d'encadrement

Une volonté collective d'agir en faveur de la lutte contre les discriminations



FREINS

Des moyens à amplifier pour renforcer l'accueil et l'orientation des publics ayant des besoins spécifiques

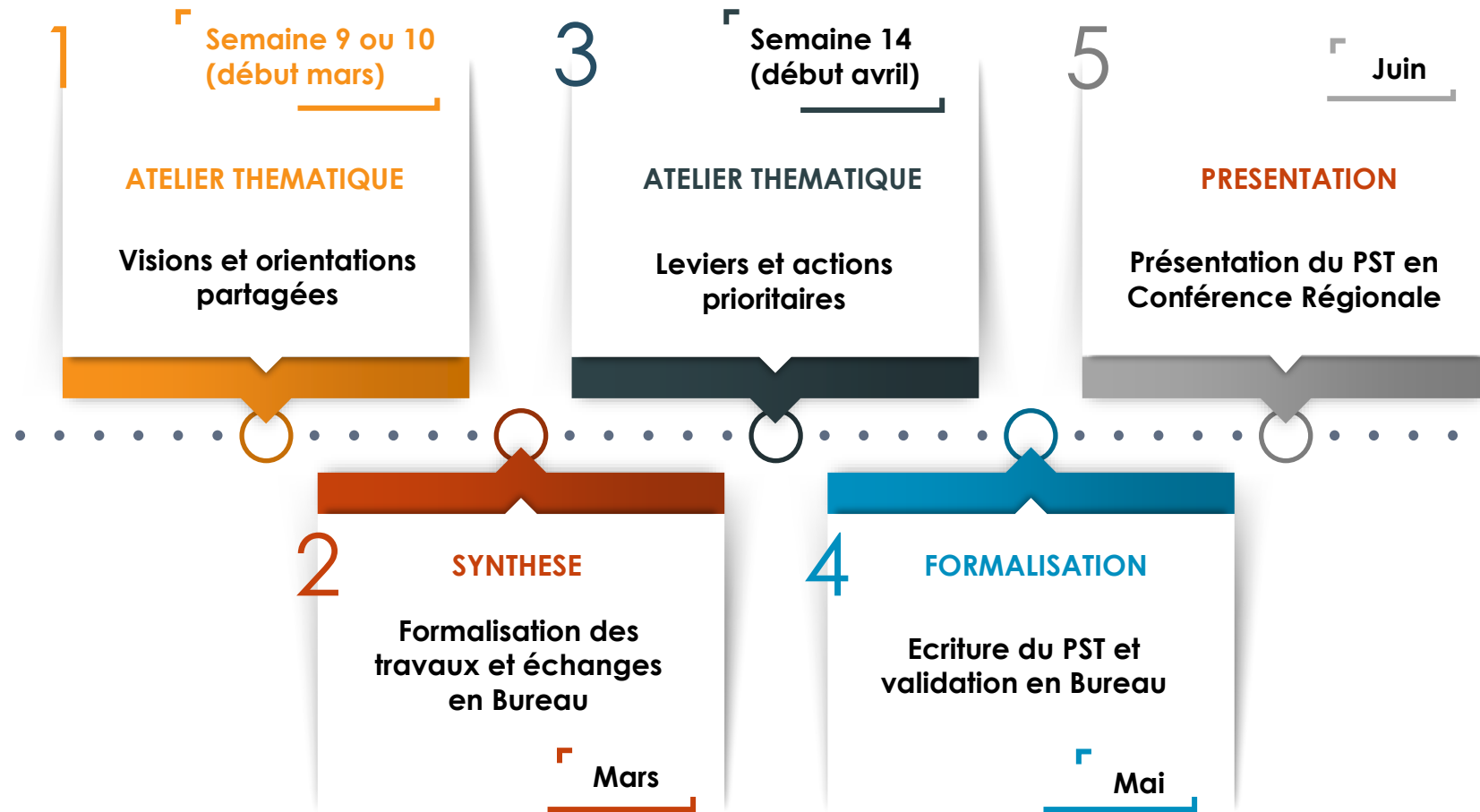
Un manque de visibilité sur les besoins et les impacts des dispositifs mis en place

Des coordinations et des passerelles à renforcer pour plus d'efficacité (entreprises, professionnels de santé...)



LA CONSTRUCTION DU PROJET SPORTIF TERRITORIAL

DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION DU PST





**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

Modalités et calendrier d'élaboration du projet sportif territorial



NORMANDIE

La conférence régionale du sport élabore et adopte le projet sportif territorial mentionné à l'article L.112-14 du code du sport.

Il doit comprendre trois parties :

- 1. Un bilan de l'offre sportive existante sur le territoire régional, comportant notamment l'identification de ses éventuels déficits territoriaux et des publics à l'égard desquels elle présente des défauts d'accessibilité**
- 2. Un programme comportant les mesures et les actions à mettre en œuvre au regard, notamment, des objectifs mentionnés aux 1° à 8° de l'article L.112-14 et tenant compte des orientations nationales en matière de politique sportive définies dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens conclue entre l'Etat et l'Agence nationale du sport, et des spécificités de chaque territoire où elles ont vocation à être mises en œuvre**
- 3. Les modalités de suivi du programme d'action.**

Des priorités à retenir parmi les thématiques proposées par la loi :

- 1° Le développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire ;**
- 2° Le développement du sport de haut niveau ;**
- 3° Le développement du sport professionnel ;**
- 4° La construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants ;**
- 5° La réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives ;**
- 6° Le développement des activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap ;**
- 7° La prévention et la lutte contre toutes formes de violences et de discriminations dans le cadre des activités physiques et sportives pour toutes et tous ;**
- 8° La promotion de l'engagement et du bénévolat dans le cadre des activités physiques et sportives**



NORMANDIE

Echanges & questions diverses



NORMANDIE

Conclusion

Monsieur le Préfet de Région